

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 5 octobre 2018

L'an deux mille dix huit, le 05 octobre, le Conseil Municipal de Beurey sur Saulx s'est réuni en assemblée ordinaire, à 20h30, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation de M Gérard Fillon, Maire, en date du 25 septembre 2018.

ETAIENT PRESENT(e)S : Mrs BENZAADI Mouloud, FILLON Gérard, LEAL Jean-Antoine, SEGUER Olivier et Johann LUCQUIN
Mmes FILLON-PIONNIER et BONDANT Gabrielle

ABSENT(E)S EXCUSE(ES): Mrs BIENASZECOWSKI Jérôme, LUCQUIN Patrick et Mmes GILLET Dominique et POYARD Isabelle

Le quorum étant atteint la séance est ouverte

M Séguer est élu secrétaire de séance.

18-36 Plan local d'urbanisme : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Vu le premier débat sur le PADD intervenu au cours de la séance du Conseil, Municipal du 25 avril 2017

Vues les observations et remarques des services de la DDT de la Meuse et des Personnes Publiques intéressées.

Le PADD ainsi corrigé est représenté aux conseillers municipaux.

Sont reprises les cinq orientations générales du PADD, à savoir :

- Préserver le cadre de vie et favoriser une évolution démographique naturelles et valorise
- Maintenir un tissu économique endogène
- Organiser les déplacements sur le territoire
- Préserver durablement les ressources naturelles et valoriser le paysage
- Valoriser les nouvelles technologies et promouvoir les performances énergétiques.

Lors du débat, il est insisté sur les éléments nouveaux suivants :

- Prise en considération du lotissement derrière le château Claudot qui est en cours de finalisation et n'est donc plus en zone à urbaniser. Le Conseil n'ouvre donc pas de nouvelles zones à l'urbanisation, en sus de cet espace. Les conseillers donnent priorité à l'achèvement de l'urbanisation par tranches de cette zone
- Pour la consommation des espaces naturels et agricoles, la seule consommation future sera la petite zone d'activités laissée en réserve en cas de besoins (pour artisans locaux par ex)

Pour extrait conforme

Le Maire

Gérard FILLON

